



Différence entre copro sur l'atteinte d'une température acceptable

Par **florand**, le **23/06/2013** à **11:23**

Nous avons des problèmes d'isolation aux rez de chaussée et dernier étage de notre immeuble les températures dans les appartements concernés sont très faibles l'hiver (pouvant descendre à 13 ou 14 degrés en ce qui me concerne). Le syndic a été sollicité à maintes reprises. Un diagnostic a été fait qui confirme les problèmes d'isolation (on nous a recommandé de mettre des rideaux). Nous constatons que le traitement pour un autre copropriétaire est tout autre puisque la copropriété (donc nous) a financé l'ajout de radiateurs. Dans quelle mesure cette différence de traitement est-elle légale? comment faire pour avoir une température acceptable?

Merci